Nations Unies E/2008/14

Conseil économique et social

Distr. générale
28 février 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008
New York, 30 juin-25 juillet 2008
Point 3b) de l'ordre du jour provisoire*
Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement : rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

Rapport annuel de la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial pour 2007

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre au Conseil économique et social le rapport annuel de la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial pour 2007, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du Programme dans sa décision 2008/EB.1/2 (dont le texte est également joint).

* E/2008/100 (à paraître).

08-25507 (F) 190308 250308

Décision 2008/EB.1/2 adoptée par le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial à sa première session ordinaire de 2008 (4-6 février 2008)

Rapport annuel pour 2007 au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour 2007 (WFP/EB.1/2008/4 et Add.1). Conformément à sa décision 2004/EB.A/11 du 24 mai 2004, le Conseil a demandé que ce rapport annuel soit transmis au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO, en même temps que les décisions et recommandations adoptées par le Conseil en 2007 et la présente décision.

5 février 2008

Rapport annuel pour 2007 au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, y compris l'application du programme de réforme du Secrétaire général et l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement

Résumé

En 2007, le PAM a continué d'appuyer la réforme de l'Organisation des Nations Unies et la coopération interorganisations afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité des programmes de développement et des programmes humanitaires du système des Nations Unies.

En ce qui concerne les activités de développement, le PAM appuie la mise en œuvre à titre pilote de la stratégie « Unis dans l'action », particulièrement dans les quatre pays pilotes où il a des bureaux : Mozambique, Pakistan, Rwanda et République-Unie de Tanzanie. Au Mozambique, par exemple, le PAM joue un rôle clef dans 6 des 11 programmes conjoints qui y ont été entrepris et est l'institution chargée de piloter et de coordonner le programme qui doit être réalisé conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole.

Le PAM a accru sa participation aux programmes conjoints, dont le nombre est passé de 46 en 2006 à 84 en 2007, y compris les programmes pilotes, soit une progression de 82 %. Il a été associé à des programmes conjoints dans 36 pays en 2007, contre 27 en 2006. Les principaux domaines d'activité étaient la lutte contre le VIH/sida, l'éducation et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

S'agissant de la réforme de l'action humanitaire, le PAM a continué de jouer un rôle important dans le système d'action groupée. En qualité d'organisme chef de file du module de la logistique, le PAM a assumé un rôle de direction dans quatre nouvelles opérations d'urgence en 2007. Il a été désigné organisme chef de file du module des télécommunications d'urgence dans cinq autres pays en 2007 et a participé activement aux activités des modules chargés de la nutrition, de la protection, de l'éducation et du relèvement accéléré. Le PAM est prêt à participer à l'introduction du système d'activités groupées dans tous les pays où est affecté un Coordonnateur de l'action humanitaire.

Les changements climatiques sont devenus un important domaine de coopération pour tous les organismes des Nations Unies, et le PAM a contribué à resserrer cette coopération en prenant une part active aux discussions interorganisations et intergouvernementales, y compris en participant à la rédaction des déclarations et à l'élaboration des politiques publiées à ce sujet par le Conseil de coordination des chefs de secrétariat, ainsi qu'à la réunion de haut niveau sur les changements climatiques convoquée par le Secrétaire général lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2007.

Le présent rapport a été établi conformément à la procédure de simplification des rapports soumis par l'Organisation au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM (WFP/EB.A/2004/5-F). Il est structuré selon la présentation standard des rapports annuels au Conseil économique et social des fonds et programmes des Nations Unies et met l'accent sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution adoptée par l'Assemblée générale en 2004 au sujet de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement. Sa structure tient compte également des observations formulées par le Conseil lorsque celui-ci a examiné le rapport annuel de 2006 ainsi que des consultations qui ont eu lieu avec le Bureau en octobre 2007. Le présent rapport devant être soumis au Conseil à sa première session ordinaire de 2008, il n'a pas été possible d'y inclure des informations statistiques complètes sur l'ensemble de l'année civile 2007. Les statistiques sur les activités entreprises en partenariat figurant dans le présent rapport se réfèrent à 2006, les données pour 2007 n'étant pas encore disponibles. Des données statistiques complètes seront incluses dans le Rapport annuel sur les résultats de 2007, qui sera soumis au Conseil à sa session annuelle.

Chapitre 1
Structures et mécanismes

Comité permanent interorganisations, Comité exécutif pour les affaires humanitaires et système d'action groupée

1. Le Comité permanent interorganisations a continué de faire porter ses efforts sur la poursuite des réformes de l'action humanitaire, notamment en affinant le système d'action groupée, qui a pour objectif général de renforcer les capacités d'intervention de l'ensemble des organismes des Nations Unies et de coordonner les capacités techniques de faire face aux crises humanitaires en établissant des mécanismes prévisibles de direction et de responsabilité dans tous les principaux domaines d'intervention humanitaire. Au niveau des pays, il a pour but de renforcer l'intervention humanitaire en faisant en sorte que toutes les activités soient menées dans un cadre prévisible de direction, de responsabilité et de partenariat.

2. Le succès du système d'action groupée doit être mesuré à la contribution qu'il peut apporter à l'amélioration de l'intervention humanitaire mise sur pied pour secourir les personnes affectées par les crises. Les modules constituent un mécanisme essentiellement opérationnel plutôt qu'un mécanisme de coordination. Les structures d'action groupée au niveau des pays et au plan mondial doivent être simples, orientées vers des résultats, et tendre à combler des lacunes opérationnelles et associer toutes les organisations qui disposent de réelles capacités opérationnelles dans le secteur considéré.

3. Le PAM joue un rôle important dans le système d'action groupée. Outre qu'il a été désigné institution chef de file au plan mondial pour le secteur de l'aide alimentaire, le PAM est l'organisme chef de file pour le module de la logistique et cochef de file pour le module des télécommunications d'urgence. Il participe aux modules de la nutrition, de la protection, de l'éducation et du relèvement accéléré. Le PAM contribue activement aux activités du module mondial de la nutrition, dans le cadre duquel le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a organisé des réunions mondiales et où les décisions sont prises sur une base collégiale. Le succès du module de la nutrition est dû à la contribution de tous ses membres – organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales (ONG), établissements universitaires et donateurs – opérant dans un authentique esprit de partenariat et d'implication conjointe dans ses activités. Le PAM joue, au sein du module de l'éducation qui vient d'être créé, un rôle actif en matière d'analyse des besoins, de suivi et d'évaluation.

4. En 2007, des modules de la logistique ont été créés dans le cadre des opérations menées pour secourir les populations sinistrées par les inondations au Mozambique, en Ouganda, au Pakistan et, tout dernièrement, au Bangladesh, ainsi qu'en Éthiopie, en République centrafricaine et au Tchad. Le PAM a dirigé les modules de la logistique dans tous ces pays, sauf en Éthiopie, où ce rôle a été assumé par le Gouvernement.

5. En 2007, des modules de télécommunications d'urgence ont été activés dans le contexte de trois nouvelles opérations d'urgence – au Ghana, au Mozambique et au Pakistan – ainsi que des opérations qui se poursuivent pour secourir les populations affectées par la crise humanitaire en Éthiopie, en Guinée, en République centrafricaine et au Tchad. Le PAM a assumé la direction des modules de

télécommunications d'urgence dans toutes les nouvelles opérations d'urgence ainsi qu'en Guinée et en République centrafricaine et a mené des activités de terrain sous l'égide des modules de télécommunications d'urgence en Afghanistan, en Éthiopie, au Nicaragua, au Pérou et au Timor-Leste. Comme recommandé à l'issue de l'évaluation du système d'action groupée, le PAM a proposé de modifier les structures des modules de télécommunications d'urgence, partout dans le monde, de sorte qu'ils soient dirigés par une institution, le PAM, plutôt que par trois (le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF et le PAM).

6. S'agissant de l'extension du système d'action groupée, le PAM est prêt à participer à la mise en œuvre du système dans tous les pays où a été affecté un Coordonnateur de l'action humanitaire. Si l'on veut que le système fonctionne comme il se doit, il faudra compléter les connaissances, actuellement insuffisantes, concernant les modules. Le Comité permanent interorganisations a établi une liste d'ateliers qui devraient être organisés pour renforcer les connaissances sur le terrain ainsi que pour introduire le système d'action groupée et l'adapter aux situations propres à chaque pays. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Genève a entrepris d'organiser de tels ateliers en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, en Haïti et peut-être au Soudan.

7. En outre, le PAM est membre actif du Sous-Groupe de travail du Comité permanent interorganisations chargé de l'intégration de la problématique hommes-femmes à l'action humanitaire, qui a pour mission de veiller à ce que la parité des sexes soit dûment incorporée au système d'intervention humanitaire. Le Sous-Groupe de travail a demandé qu'il soit entrepris une étude de la mesure dans laquelle la problématique hommes-femmes est reflétée dans les propositions et les interventions mises en œuvre dans le cadre de la procédure d'appel global, l'accent devant être mis sur deux secteurs : l'éducation et la santé et la violence sexiste. Cette étude devrait être publiée à la mi-2008.

Procédure d'appel global

8. En 2007, il y a eu 15 appels globaux, 13 appels « éclairs » et 10 appels rangés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans la catégorie des « autres appels ». Le PAM a pris part à ces 15 appels globaux, à 12 appels « éclairs » et à 5 des autres appels.

9. Le PAM demeure, de loin, l'institution pour laquelle ont été demandées le plus de ressources. Au 19 octobre 2007, le montant total des ressources demandées au titre de tous les appels globaux et des appels « éclairs » était de 4,9 milliards de dollars des États-Unis, les besoins du PAM représentant 1,8 milliard de dollars ou 36 % du total, l'UNICEF venant en deuxième position avec 438,9 millions de dollars ou 9 %, suivi par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avec 359 millions de dollars ou 7 % du total. Le PAM a reçu 91 % des ressources demandées dans le cadre de ces appels. Les plus importants ont concerné le Soudan, la République démocratique du Congo, le territoire palestinien occupé, le Zimbabwe et l'Afrique du l'Ouest. Le PAM a été l'institution pour laquelle ont été demandées le plus de ressources dans le cadre des appels concernant la République démocratique du Congo et le Soudan, et est venu au deuxième rang – après l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) – pour le territoire palestinien occupé.

10. Le PAM a participé aux réunions du Sous-Groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur la procédure d'appel global, instance qui permet aux différentes organisations de procéder à un utile échange de vues sur son fonctionnement. Parmi les questions discutées lors de ces réunions, il y a lieu de citer le lancement de la procédure d'appel global et l'utilisation de celle-ci comme un outil stratégique de planification et de programmation. Lors du lancement de l'appel humanitaire pour 2007, qui a eu lieu à New York en novembre 2006, S. A. R. la Princesse Haya de Jordanie, Ambassadrice itinérante du PAM, a été invitée à faire une déclaration. Les autres activités du Sous-Groupe de travail ont porté notamment sur la formation de formateurs à la procédure d'appel global; cinq fonctionnaires du PAM ont participé au stage de formation anglophone organisé à Genève, et trois au stage de formation francophone à Dakar.

Groupe des Nations Unies pour le développement

11. Le PAM a présidé le Groupe de gestion et a fourni un appui et des indications pour les opérations menées au niveau des pays, l'accent étant mis en particulier sur les pays où est mise en œuvre à titre pilote la stratégie « Unis dans l'action » et sur l'appui à la programmation conjointe, notamment pour ce qui est des mécanismes de gestion financière et d'élaboration des programmes. Le PAM a également présidé un groupe constitué par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) au niveau des sous-secrétaires généraux afin de fournir les indications voulues aux pays pilotes, ainsi qu'un groupe chargé de rationaliser les structures du GNUD de manière à en améliorer l'efficience et l'efficacité.

12. Le groupe des directeurs exécutifs adjoints des organismes membres du GNUD a continué d'avancer au sujet des questions liées à la perspective régionale découlant des recommandations issues de l'examen triennal d'ensemble des politiques opérationnelles de développement réalisé en 2004, notamment en parvenant à un accord sur le regroupement des bureaux régionaux du Comité exécutif du GNUD. Le PAM a également accueilli à Rome la réunion annuelle mondiale des directeurs régionaux. Les institutions spécialisées se sont associées aux autres organisations membres du Comité exécutif du GNUD pour discuter des questions de programmation et de direction d'intérêt commun.

Chapitre 2
Financement et ressources

Financement et ressources

13. Au 30 septembre 2007, les contributions au PAM s'élevaient à 1,9 milliard de dollars. Les opérations d'urgence, les interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) et le Compte d'intervention immédiate du PAM avaient absorbé 76 % des ressources, les activités de développement 12 %, les opérations spéciales 7 % et les autres activités, y compris les activités financées au titre des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux, 6 %.

14. Fin septembre 2007, les contributions multilatérales représentaient 13 % du total des ressources reçues et les contributions multilatérales à emploi spécifique 87 %; en outre, 60 % des contributions avaient été versées en espèces et 40 % en

nature. En tout, 74 donateurs du secteur public ont versé des contributions aux opérations du PAM, dont 9 nouveaux donateurs, dont les contributions se sont chiffrées à 3, 9 millions de dollars.

15. L'Organisation des Nations Unies est à l'heure actuelle l'un des principaux donateurs du PAM – le quatrième au 30 septembre 2007 – avec des dons d'une valeur de 105 millions de dollars. La majeure partie de ces dons (66 %) est allée à des opérations d'urgence et à des IPSR, 29 % à des opérations spéciales et 5 % à des activités de développement et à d'autres types d'activités. Par ailleurs, 97 % des ressources fournies par les fonds des Nations Unies sont venues des mécanismes communs de financement de l'action humanitaire : le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) et les Fonds humanitaires communs Soudan/République démocratique du Congo. Les principaux pays bénéficiaires ont été l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Soudan.

16. Les contributions que l'Organisation des Nations Unies verse au PAM sont une source de financement flexible qui complète utilement celles des donateurs habituels. Elles sont versées intégralement en espèces et ne sont assorties d'aucune restriction en matière d'achats ni de conditions spéciales de visibilité. Les contributions versées par les gouvernements donateurs, en revanche, sont fréquemment subordonnées à des conditions qui peuvent empêcher le PAM de tirer pleinement parti de ses mécanismes internes de préfinancement ou d'améliorer l'impact de son action par le biais de ses achats. Les contributions de l'Organisation représentent par conséquent une source de financement particulièrement précieuse pour les crises « silencieuses » ou les situations pour lesquelles il n'a pas été mobilisé suffisamment de ressources. Toutefois, elles sont moins prévisibles que les contributions directes des donateurs et ont pour effet d'accroître les coûts de transaction pour les institutions, surtout en raison des procédures à suivre pour les demandes de fonds et des rapports à présenter.

Financement du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et des donateurs

17. En 2007, le PAM a été le principal destinataire du financement du CERF. Au 15 octobre 2007, le PAM avait reçu de celui-ci 99 millions de dollars, soit plus que les 97 millions de dollars de 2006. Il y a lieu de noter à ce propos que selon les statistiques du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PAM aurait reçu 108 millions de dollars du CERF en 2006, certaines contributions comptabilisées en 2007 ayant été prélevées sur la dotation du Fonds pour 2006. Selon la comptabilité du PAM, d'autres demandes de financement au CERF sont à l'étude de sorte que le montant total des contributions de celui-ci pour 2007 devrait augmenter. Cependant, les contributions totales versées au PAM par les 10 plus importants donateurs au CERF seront sans doute inférieures en 2007 à ce qu'elles ont été en 2006. Il faudra par conséquent analyser la question plus avant pour déterminer si le financement du CERF se traduit par une augmentation nette des ressources mises à la disposition du PAM ou bien simplement se substitue aux contributions directes des donateurs.

Mobilisation de ressources dans le secteur privé

18. L'année 2007 a été une année importante pour les efforts entrepris par le PAM pour établir des partenariats et mobiliser des ressources dans le secteur privé. Une stratégie visant à élargir les partenariats avec le secteur privé est actuellement en cours de discussion avec le Conseil d'administration, et il a été mis en œuvre des modalités novatrices pour accroître sensiblement le nombre de partenaires du secteur privé. Les sociétés associées au PAM ont continué de faire l'apport de leurs compétences uniques et de leurs précieuses contributions au PAM, et il a été lancé deux partenariats mondiaux qui représenteront sur plusieurs années une valeur de plusieurs millions de dollars : la société Unilever, fabricant de produits de grande consommation, a décidé d'appuyer les programmes d'alimentation scolaire du PAM dans plusieurs pays, et la société DSM, spécialisée dans les sciences de la vie qui opère dans le secteur de la biologie, aide le PAM à renforcer l'assortiment reflété dans ses distributions générales de vivres pour contribuer, au moyen d'un enrichissement des aliments en micronutriments, à mieux satisfaire, et économiquement, les besoins nutritionnels de ses bénéficiaires. Compte tenu des contributions mobilisées auprès de sociétés de moindre envergure ainsi que des contributions reçues en ligne et des dons faits par un petit nombre de riches philanthropes, le PAM estime qu'il aura réussi à la fin de l'année à générer pour 38 millions de dollars de contributions en espèces. Si une proportion significative des fonds mobilisés est affectée aux opérations qui sont les plus hautement prioritaires pour le PAM, les donateurs privés ont également appuyé d'autres activités, comme celles concernant les évaluations des besoins d'urgence, les activités Vivres au profit de l'éducation (VPE), les efforts tendant à éliminer la faim chez les enfants, l'appui nutritionnel, le renforcement des technologies de l'information et des communications (TIC) en temps de crise et les programmes d'alimentation fondés sur les potagers scolaires.

Chapitre 3
Application des mesures de réforme de l'Organisation des Nations Unies

Harmonisation des programmes

19. Le PAM a participé aux ateliers de formation concernant les directives révisées pour l'élaboration du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qu'il avait contribué à remanier au dernier trimestre de 2006. Ces directives révisées, qui mettent l'accent sur les plans nationaux et le renforcement des capacités, la prévention des catastrophes et le redressement après un conflit, ont pour but d'instituer une procédure plus inclusive d'analyse et de planification afin de renforcer les partenariats et ainsi d'encourager une intégration plus étroite des compétences techniques des institutions spécialisées et des institutions non représentées dans les pays.

20. Les institutions membres du GNUD ont appuyé les efforts des pays où est mise en œuvre à titre pilote la stratégie « Unis dans l'action » et ont revu leurs procédures relatives à l'élaboration des PNUAD et à la programmation conjointe. En s'efforçant de relier les PNUAD aux processus nationaux de planification, le PAM et des

partenaires comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale se sont employés à faire en sorte que la sécurité alimentaire et la nutrition soient au nombre des objectifs prioritaires des programmes.

Programmes conjoints et programmes pilotes « Unis dans l'action »

21. Le PAM a considérablement accru le nombre de programmes conjoints auxquels il a participé, qui est passé de 46 en 2006 à 84 en 2007, soit une augmentation de 82 %, y compris les programmes pilotes « Unis dans l'action » réalisés dans les quatre pays pilotes où le PAM a des bureaux, à savoir le Mozambique, le Pakistan, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda.

22. Le PAM a participé à la réalisation de programmes conjoints dans 36 pays en 2007, contre 27 en 2006. Les principaux domaines d'activité sont demeurés inchangés : 14 programmes conjoints ont porté sur la lutte contre le VIH/sida, 13 sur l'éducation et 11 sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

23. Au Mozambique, le Programme unifié a utilisé le PNUAD pour 2007-2009 comme cadre stratégique articulé autour de quatre piliers – VIH/sida, développement économique, gouvernance et capital humain – pour la formulation de 11 programmes conjoints. Le PAM participe à six programmes conjoints et dirige, conjointement avec le FIDA et la FAO, le programme conjoint concernant l'établissement de chaînes de valeur des produits et l'amélioration de l'accès aux marchés des associations d'agriculteurs. Les autres programmes conjoints concernent la planification prévisionnelle et l'atténuation des risques de catastrophes; le renforcement de l'intervention contre le VIH/sida; l'intégration des considérations environnementales aux programmes et l'adaptation aux changements climatiques; l'élargissement de l'accès des populations vulnérables aux filets de sécurité sociale; et l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services de santé sexuelle et génésique et aux services de santé et de nutrition infantiles et juvéniles. Le PAM, la FAO et le FIDA ont également constitué un groupe de travail sur la sécurité alimentaire auquel sont représentés les ministères intéressés, les ONG et les donateurs bilatéraux qui fournissent un soutien budgétaire dans le secteur de l'agriculture.

24. En République-Unie de Tanzanie, le Programme unifié est fondé sur le deuxième PNUAD pour 2007-2010 et comporte sept programmes conjoints portant sur six domaines d'activité prioritaires. Le PAM participe à six programmes conjoints, dont cinq en collaboration avec la FAO : création d'avoirs, promotion de l'emploi et autonomisation économique (réalisés également avec le FIDA, entre autres); appui aux programmes nationaux de lutte contre le VIH et le sida (partie continentale du pays et Zanzibar); appui au renforcement des capacités à Zanzibar; sécurité humaine, transition et planification prévisionnelle – gestion de la transition des secours humanitaires vers un développement durable dans le nord-ouest de la Tanzanie; sécurité humaine, transition et planification prévisionnelle – renforcement des mécanismes nationaux de planification prévisionnelle et des capacités d'intervention; et réduction de la mortalité maternelle et néonatale.

25. Au Rwanda, l'on met actuellement la dernière main au programme unifié sur la base du PNUAD qui a été élaboré récemment; le programme a pour but d'appuyer la réalisation de huit des 10 priorités définies par le Gouvernement dans ses stratégies de développement économique et de réduction de la pauvreté et porte sur cinq domaines d'activité : santé, population, VIH et nutrition; éducation; croissance durable et protection sociale; environnement; et gouvernance.

26. Le Pakistan s'emploie actuellement à élaborer son programme unifié. Il a été décidé de revoir l'actuel PNUAD, qui doit prendre fin en 2010, de manière à mettre l'accent sur les priorités nationales et sur les avantages comparatifs du système des Nations Unies. Le PAM joue un rôle actif au sein des cinq groupes de travail thématiques – santé, pauvreté, éducation, VIH/sida et gestion des catastrophes – qui constituent la base du programme unifié et de cinq programmes conjoints. Le PAM est coprésident du Groupe thématique sur la gestion des risques de catastrophes, avec le Programme des Nations Unies pour le développement. En outre, en collaboration avec 14 autres institutions, il veille à ce que la question transversale qu'est la problématique hommes-femmes soit reflétée comme il convient dans les programmes élaborés par les cinq autres groupes de travail thématiques.

27. Dans le domaine de l'éducation, le PAM collabore, en Afghanistan, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'OMS à la réalisation de deux programmes conjoints concernant l'alphabétisation fonctionnelle et la santé à l'école. Le PAM a assuré le transport des manuels scolaires et des comprimés de déparasitage devant être distribués à 1,4 million d'élèves des écoles primaires et a également fourni une aide alimentaire. En Égypte, le PAM collabore avec l'UNESCO, l'UNICEF, le FNUAP, le Bureau international du Travail (BIT) et la Banque mondiale à la réalisation de trois programmes conjoints concernant : l'amélioration de l'enseignement dispensé aux jeunes enfants, qui a pour but d'améliorer la qualité de l'éducation des jeunes enfants des communautés désavantagées; l'appui à l'Initiative pour l'éducation des filles, qui a pour objet de réduire les disparités entre garçons et filles, notamment en ce qui concerne les taux de scolarisation au niveau élémentaire, d'améliorer la qualité de l'éducation et d'assurer l'éducation pour tous d'ici à 2015; et l'élimination de l'exploitation du travail des enfants en Égypte grâce à une rééducation et à l'intégration des enfants qui travaillent dans le système de l'éducation ainsi qu'à l'application de mesures efficaces en vue de prévenir le travail des enfants.

28. S'agissant de la lutte contre le VIH/sida, le PAM, à Madagascar, collabore avec la FAO, le BIT, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS et la Banque mondiale. Au Malawi, il travaille avec la FAO, l'UNICEF et l'OMS à un programme de renforcement de la sécurité alimentaire et d'appui nutritionnel pour les personnes qui vivent avec le VIH/sida ou qui sont affectées par la maladie. Le PAM fournit un appui alimentaire et nutritionnel, forme des volontaires locaux aux soins au foyer et s'emploie à créer des moyens de subsistance durables dans les districts ciblés. En Namibie, le PAM collabore avec la FAO, le programme ONUSIDA, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS, l'UNESCO et le HCR dans le cadre du PNUAD pour 2006-2010. En Zambie, le PAM appuie le programme de lutte contre le sida pour 2007-2010 conjointement avec la FAO, le BIT, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'OMS, le programme ONUSIDA, le PNUD, l'UNESCO, le

FNUAP, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), UNIFEM, la Banque mondiale et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

29. Au Guatemala, le PAM collabore avec l'UNICEF, l'OMS, la FAO, le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et le FNUAP à la réalisation des OMD, et il a été élaboré à cette fin un programme conjoint afin d'appuyer le programme national de réduction de la malnutrition chronique, en particulier chez les enfants de moins de 3 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes, dans le but de briser le cycle de transmission de la pauvreté et de la dénutrition d'une génération à l'autre. En Guinée, le PAM travaille avec la FAO, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le programme ONUSIDA, le FNUAP, l'UNESCO, le HCR, l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'OMS à la mise en œuvre du programme conjoint visant à relancer la dynamique locale du développement économique et social.

30. Pour ce qui est de la santé et de la nutrition, le PAM collabore, en Colombie, avec l'UNICEF, le PNUD et l'OMS à une étude de l'alimentation et de la nutrition chez les communautés autochtones qui a pour but d'évaluer leur état de santé et leur situation alimentaire et nutritionnelle et de rassembler ainsi des données de référence pour la planification, l'exécution et l'évaluation des activités.

31. En Chine, le PAM participe à l'exécution du programme de gestion des risques de catastrophes avec la FAO, le BIT, le programme ONUSIDA, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, le HCR, l'UNICEF, UNIFEM, le Coordonnateur résident des Nations Unies et l'OMS. Au Pérou, le PAM collabore avec la FAO, le PNUD, l'UNICEF et l'OMS à l'exécution d'un projet intitulé « Catastrophes naturelles : de la limitation des dommages à la gestion et à la prévention des risques » financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, qui a pour principal objectif d'améliorer la sécurité humaine et de réduire la vulnérabilité en protégeant et en autonomisant certaines des communautés les plus négligées et les plus exposées, en appuyant les efforts locaux de prévention et de gestion des risques de catastrophes et en encourageant une culture de prévention parmi les dirigeants locaux.

32. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, le PAM collabore, au Lesotho, avec la FAO et le PNUD à la réalisation du programme communautaire d'aménagement des bassins versants visant à améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Dans le domaine de l'environnement, le PAM, en Afghanistan, collabore avec la FAO, l'OIM, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Bureau des services d'appui aux projets de l'Organisation des Nations Unies (UNOPS) et l'UNICEF à l'Initiative verte pour l'Afghanistan, dans le cadre de laquelle il a été planté 3 millions d'arbrisseaux dans des pépinières, formé 50 membres du personnel des organismes gouvernementaux de contrepartie, formé 1 150 personnes aux techniques élémentaires de gestion des pépinières et distribué 120 000 arbres devant être plantés par les élèves des écoles. En Arménie, le PAM collabore avec le PNUD et la FAO à des programmes de plantation d'arbres à Laverty. En Mauritanie, le PAM coopère avec le PNUD, la FAO, l'UNICEF, l'UNESCO, le PNUE et l'OMS à l'extension des programmes de plantation d'arbres.

33. Pour ce qui est enfin de la réduction de la pauvreté, le PAM collabore avec la FAO, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF à la réalisation au Bhoutan de l'Enquête de 2007 sur les niveaux de vie. Dans le domaine des droits de l'homme, le PAM collabore avec le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP et l'UNICEF au Burkina Faso.

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et approches sectorielles

34. Cosignataire, en février 2005, du document exposant la position du GNUD concernant l'appui sectoriel, le PAM a élaboré en juin 2007 des lignes directrices concernant la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies pour la réduction de la pauvreté. Tout en reconnaissant que le soutien budgétaire est, de plus en plus, la modalité privilégiée pour l'aide au développement, ces lignes directrices soulignent la nécessité de déterminer comment le PAM peut, avec les moyens dont il dispose, promouvoir et appuyer ses propres modalités de coopération. Le soutien que le PAM apporte aux gouvernements revêt principalement la forme d'aliments plutôt que d'espèces, de sorte que ses principales dépenses sur le terrain concernent les achats locaux de produits alimentaires aux réserves nationales de céréales et les transports. Le PAM ne peut pas utiliser les systèmes gouvernementaux de passation des marchés pour acheter des produits alimentaires.

35. Le PAM a également incorporé au *Programme Guidance Manual* (Manuel de conception des programmes) des lignes directrices concernant l'application de la Déclaration de Paris et des approches sectorielles. Les bureaux de pays essaient de s'adapter aux nouvelles modalités de l'aide. Au Rwanda, le PAM est sur le point de signer avec le Gouvernement et les partenaires de développement du secteur de la santé un mémorandum d'accord concernant la mise en œuvre d'une approche sectorielle. Bien que la modalité de financement privilégiée dans le mémorandum d'accord soit un soutien budgétaire direct, le Gouvernement offre d'autres possibilités aux partenaires qui ne peuvent pas utiliser ce mécanisme.

Services communs

36. Depuis que la responsabilité en matière de services communs a été transférée au Bureau du GNUD, en 2007, la stratégie suivie a été de continuer d'aider toutes les équipes de pays des Nations Unies à utiliser les méthodes et mécanismes établis, en s'attachant tout particulièrement à mettre en œuvre les modes opératoires communs dans les pays où sont réalisés des programmes pilotes unifiés. Le PAM opère dans quatre des sept pays dans lesquels le Bureau du GNUD a organisé des ateliers sur les services communs : Bhoutan, El Salvador, Indonésie et Timor-Leste. L'atelier organisé dans ce dernier pays a identifié les domaines dans lesquels les services communs existants pourraient être améliorés et ceux dans lesquels le PAM pourrait désormais collaborer avec d'autres institutions des Nations Unies : établissement de locaux communs; initiatives de formation/d'apprentissage; et programme de services médicaux. Le PAM considère qu'il est essentiel de mettre au point et d'utiliser des outils de mesure standard pour évaluer les résultats donnés par les services communs aux échelons aussi bien local que mondial, et il continuera de

travailler avec ses partenaires des Nations Unies pour mettre au point des méthodes opérationnelles qui soient avantageuses pour toutes les parties intéressées.

Locaux communs

37. Le PAM préside actuellement le Groupe de travail sur les locaux communs et a pris l'initiative d'un effort visant à améliorer les outils et lignes directrices élaborés à l'intention des bureaux de pays que ceux-ci peuvent consulter sur Internet à l'adresse : www.undp.org/unhouse. Ces outils révisés sont utilisés par tous les pays dans lesquels il a été décidé d'établir des locaux communs, avec l'appui du Groupe de travail, selon que de besoin. Les améliorations prévues sont notamment : une révision majeure du cadre d'analyse des coûts et des avantages; l'introduction de modèles de programmation pour les phases de conception, de construction et de mise en service des locaux; l'élaboration d'un mandat standard pour les directeurs de projet; et l'élaboration de lignes directrices plus précises concernant les étapes de la planification, de l'étude de faisabilité et de l'exécution. De nouveaux locaux communs devaient être établis à la fin de 2007 au Koweït, à Madagascar et dans l'Oman. Au Bhoutan, la construction d'une nouvelle Maison des Nations Unies sur un terrain fourni par le Gouvernement doit commencer au début de 2008. La participation du PAM aux locaux communs continue d'être évaluée au cas par cas sur la base d'une analyse rigoureuse des coûts et des avantages de chaque projet.

38. Le PAM a mené une mission interorganisations au Viet Nam en vue d'aider l'équipe de pays des Nations Unies à établir dans le cadre de l'Initiative « Unis dans l'action » une Maison des Nations Unies conçue de manière à éliminer les émissions de carbone. Au Viet Nam comme dans bien d'autres pays, le montant limité des fonds d'équipement disponibles pour la construction ou la rénovation de locaux communs continue de poser un problème et, de ce fait, beaucoup de projets ne vont pas au-delà du stade de l'étude de faisabilité. Cela est particulièrement le cas lorsqu'il faut compter sur la participation d'institutions qui ne font pas partie du Comité exécutif, de sorte qu'il est fort difficile d'aménager des locaux communs pour l'ensemble des organismes du système. Il faudra étudier d'autres modalités de financement en utilisant comme levier les ressources du système des Nations Unies, des donateurs, du pays hôte et du secteur commercial.

Centre logistique commun des Nations Unies

39. Le Centre logistique commun des Nations Unies (UNJLC) a appuyé les activités du groupe des services logistiques dirigé par le PAM en détachant du personnel chargé de s'occuper de la gestion de l'information à Madagascar, au Mozambique, en Ouganda et au Pakistan, un détachement semblable étant prévu au Tchad. Les services de gestion de l'information fournis par l'UNJLC concernent le site Web, les rapports, le suivi et les priorités par le biais du système commun de suivi des approvisionnements, le système d'information géographique et celui des questions douanières.

40. C'est au Soudan qu'est menée la plus vaste opération de l'UNJLC, activée par le Comité permanent interorganisations et l'équipe de pays des Nations Unies. L'UNJLC gère les approvisionnements en abris temporaires et en articles non alimentaires au Darfour et a entrepris de mettre en place des structures semblables

dans le sud du Soudan. L'UNJLC fournit également un appui au Coordonnateur de l'action humanitaire dans les domaines du recensement de l'infrastructure, de la coordination des services logistiques et de la gestion de l'information. En outre, il fournit un appui au Ministère des transports dans le sud du Soudan.

41. Pour pouvoir continuer de fournir des services pleinement opérationnels et d'assumer son rôle de mécanisme interorganisations neutre, l'UNJLC compte sur l'appui et le financement des donateurs.

Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies

42. Le PAM et les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont fourni une assistance pour faire face aux crises provoquées par les sérieuses inondations qui ont sinistré l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Mozambique et la Somalie et ont entrepris des opérations semblables en Ouganda. La possibilité d'obtenir rapidement un financement du CERF a beaucoup contribué à la rapidité avec laquelle ces opérations ont pu être mises sur pied. Les opérations menées en Afghanistan, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan, au Tchad et dans la région côtière de l'Afrique de l'Ouest ont été élargies à la suite d'une augmentation des besoins.

43. Fin août 2007, les 100 avions et hélicoptères lourds affrétés par le PAM et les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies avaient transporté 210 000 passagers et 6 400 tonnes de fret pour appuyer les opérations de secours menées par les organismes des Nations Unies et 200 ONG. La nette amélioration des possibilités d'accès par la route aux bénéficiaires dans le sud du Soudan a réduit le volume du fret devant être transporté par avion.

44. Les structures de gestion des services aériens du PAM ont été renforcées à la suite des recommandations formulées dans le récent rapport d'audit de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI); en particulier, le PAM a affecté des spécialistes qualifiés des services aériens à toutes ses opérations sur le terrain et il a été mis en service un logiciel de régulation des vols au niveau de l'ensemble de l'Organisation. L'Unité de la sécurité aérienne du PAM a beaucoup contribué à renforcer les capacités des autorités responsables de l'aviation civile de plusieurs pays d'Afrique ainsi qu'à introduire, en coordination avec l'OACI, de multiples initiatives visant à renforcer la sécurité des transports aériens.

Système de coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'action humanitaire

45. Le PAM a continué de participer aux groupes de travail chargés de définir les rôles des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire en leur qualité de dirigeants des équipes de pays des Nations Unies. La Directrice exécutive du PAM, lors des réunions d'orientation organisées à l'intention des nouveaux coordonnateurs résidents, a souligné la volonté du Programme de faciliter la réforme de l'Organisation des Nations Unies et l'obtention de résultats au niveau des pays et s'est efforcée de familiariser les nouveaux coordonnateurs résidents venus d'autres institutions avec le mandat du PAM. Les deux candidats présentés par le PAM à des postes de coordonnateur résident qui ont été retenus ont également

participé à cette formation avec les autres nouveaux coordonnateurs résidents sur le point de prendre leurs fonctions.

46. Les efforts entrepris par le PAM pour améliorer la qualité et accroître le nombre de ses candidats à des postes de coordonnateur résident ont porté sur les mécanismes suivants :

– *Groupe de coordination du PAM*. Le PAM a mis en place un mécanisme de présélection pour choisir et appuyer des candidats expérimentés qui répondent aux critères de sélection à remplir pour pouvoir participer au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents;

– *Centre de perfectionnement des cadres*. Les candidats que le PAM a sélectionnés pour participer au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents suivent les programmes du Centre de perfectionnement des cadres pour améliorer la compétence de gestion;

– *Liens avec des articles et des cours en ligne*. D'autres matériels sont mis à la disposition des candidats du PAM pour les familiariser avec divers domaines pouvant leur être utiles pour se préparer à participer au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents et à assumer de nouvelles responsabilités de gestion;

– Personne-ressource désignée par le PAM pour faciliter la participation au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents. Le PAM a mis sur pied un groupe d'appui pour les futurs candidats du PAM devant suivre les programmes du Centre. Le conseiller du PAM est également disponible avant l'entrée au Centre.

47. Les efforts déployés par le PAM pour que ses meilleurs fonctionnaires soient désignés coordonnateurs résidents et pour accroître leur impact sur les activités du système des Nations Unies au niveau des pays ont donné les résultats suivants :

– *Un nombre accru de candidats figurent désormais sur le fichier de candidats à des postes de coordonnateur résident*. Depuis 2006, le PAM a porté le nombre de candidats détachés au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents de 2 à 14;

– *Participation accrue à la sélection des coordonnateurs résidents*. Depuis 2006, sept candidats du PAM ont été présentés au jury interorganisations chargé de donner des avis sur les nominations aux postes vacants de coordonnateur résident. En 2007, trois fonctionnaires du PAM ont été désignés coordonnateurs résidents.

48. Le PAM appuie l'amélioration du système de coordonnateurs de l'action humanitaire par le biais des mécanismes de collaboration interorganisations établis sous l'égide du Comité permanent interorganisations. La décision du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de lancer en 2007 un projet de renforcement du système de coordonnateurs de l'action humanitaire a offert une occasion d'avancer vers la solution des questions en suspens liées à la formation, à la sélection et à l'orientation des coordonnateurs de l'action humanitaire.

Chapitre 4
Collaboration avec les partenaires

49. En 2006, le PAM a collaboré avec 17 institutions des Nations Unies, la Banque mondiale, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), l'OIM et le BIT à la réalisation de 237 projets dans 81 pays. Des données statistiques concernant les partenariats établis en 2007 figureront dans le Rapport annuel sur les résultats qui sera soumis au Conseil à sa session annuelle de 2008.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

50. En 2006, le PAM et l'UNICEF ont collaboré dans 64 pays à la réalisation de 127 projets. La nécessité d'améliorer constamment la cohérence des programmes de développement et des activités humanitaires du système des Nations Unies et la stratégie « Unis dans l'action » obligent les institutions des Nations Unies à resserrer leur collaboration avec leurs partenaires. L'UNICEF demeure le principal partenaire du Programme, principalement pour les activités menées dans les domaines de l'éducation, de la santé maternelle et infantile (SMI), de la nutrition et de l'assistance technique. Le maintien d'un solide partenariat avec l'UNICEF est l'une des priorités stratégiques du PAM.

51. Le Conseil d'administration du PAM a approuvé un programme de travail et un budget pour l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants, partenariat lancé sur l'initiative conjointe de l'UNICEF afin de réduire de moitié la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans, comme prévu par la deuxième cible de l'OMD 1. Conformément au Mémorandum d'accord conclu en 2005 par les deux institutions pour éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants, le Conseil d'administration de l'UNICEF a approuvé le même programme de travail. Les partenaires mondiaux qui participent à l'Initiative sont notamment l'UNICEF, l'OMS, le HCR, le PNUD, la FAO, le Comité permanent sur la nutrition et de grandes ONG internationales comme Save the Children, World Vision, Oxfam, Caritas et Action Aid.

52. Le PAM et l'UNICEF s'emploient conjointement à promouvoir l'« Enveloppe de services essentiels », composée d'interventions complémentaires dans les domaines de la nutrition scolaire, de l'éducation et de la santé, qui est devenue une composante standard des stratégies d'alimentation scolaire et des initiatives prises conjointement par les deux institutions aux échelons régional et national. L'UNICEF et le PAM ont, avec l'UNESCO, resserré leur collaboration afin de promouvoir cette série d'interventions en Afrique de l'Ouest sous l'égide de l'Alliance pour le Sahel et envisagent de convoquer en 2008 une réunion de haut niveau consacrée à l'Alliance. Dans 60 % des pays où le PAM réalise des projets d'alimentation scolaire, les bureaux de l'UNICEF et du PAM s'emploient à promouvoir conjointement la mise en œuvre de l'Enveloppe de services essentiels. En 2006, 34 pays, contre 30 en 2005, ont signé des lettres d'accord concernant l'élaboration par le PAM et l'UNICEF de programmes visant à introduire cette série d'interventions dans les écoles; des installations d'approvisionnement en eau et des sanitaires ont été installés dans les écoles de 38 pays, principalement grâce à l'appui de l'UNICEF; et des campagnes de déparasitage des élèves ont été réalisées dans

34 pays, essentiellement par le PAM en collaboration avec l'UNICEF et l'OMS. Le PAM et l'UNICEF s'emploient conjointement à atténuer le risque que les orphelins et les enfants vulnérables soient affectés par le VIH/sida en réalisant des campagnes d'éducation et de prévention et en distribuant des rations à emporter pour permettre à ces enfants de fréquenter l'école. Ces deux institutions ont, conjointement avec l'Institut d'études sur le développement, coparrainé une étude sur les résultats qu'ont donnés ces programmes à l'intention des orphelins et des autres enfants vulnérables dans les communautés affectées par le sida.

53. L'étroit partenariat qui s'est établi entre le PAM et l'UNICEF est particulièrement important en Amérique latine et dans les Caraïbes. En Bolivie, le PAM, l'UNICEF et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)/OMS fournissent un appui intégré à la Stratégie nationale d'élimination de la malnutrition qui vient d'être lancée. À Cuba, le PAM apporte son concours aux institutions gouvernementales en menant un programme de formation à la santé, à la nutrition et à l'hygiène alimentaire dans les écoles primaires et les établissements de santé où l'UNICEF mène des activités parallèles. Le PAM collabore avec l'UNICEF en République dominicaine, où les deux institutions aident le Ministère de la santé à mettre en place un système de surveillance nutritionnelle qui permettra de suivre l'état de santé et la situation nutritionnelle des enfants de 0 à 3 ans, des femmes enceintes et des mères allaitantes.

54. En Asie, à la suite des consultations régionales organisées conjointement par l'UNICEF et par le PAM, il a été conclu avec l'Inde et le Myanmar des mémorandums d'accord sur les mesures à mettre en œuvre pour réduire la faim et la malnutrition, et il a été élaboré des programmes d'action dans les domaines de la nutrition, de la lutte contre le VIH/sida et des activités VPE.

Coopération entre les organisations ayant leur siège à Rome

55. En 2006, le PAM et la FAO ont collaboré à la réalisation de 84 projets dans 55 pays. Les principaux domaines de collaboration ont été notamment, dans le cas de 50 projets, la promotion de la production agricole et vivrière, ainsi que les évaluations conjointes et la planification provisionnelle. Dans les situations de post-crise, dans lesquelles la FAO distribue des semences et des outils, le PAM aide fréquemment à transporter ces articles et fournit une aide alimentaire pour veiller à ce que les bénéficiaires ne mangent pas les semences indispensables à la prochaine récolte.

56. La même année, le PAM et le FIDA ont coopéré dans huit pays à la réalisation de 10 projets. Les principaux domaines de collaboration ont été notamment la promotion de la production agricole et vivrière, la mise en valeur des terres et des ressources hydrauliques et le développement des réseaux routiers. Le PAM a fourni une aide alimentaire aux communautés bénéficiant des programmes de microcrédit du FIDA afin d'améliorer l'infrastructure ou d'organiser des programmes de formation pour apprendre aux communautés bénéficiaires à créer de nouvelles activités génératrices de revenus. Les deux organisations ont également collaboré aux efforts de redressement après les catastrophes en aidant les communautés à créer des moyens de développement durable et à accroître la capacité de résister à des chocs futurs.

57. Les institutions basées à Rome se sont employées à renforcer leurs campagnes conjointes de plaidoyer en revivifiant l'Alliance internationale contre la faim. En collaboration avec le PAM et la FAO, l'Alliance jordanienne contre la faim a organisé à Amman en décembre 2007 un forum régional visant à encourager la création d'alliances nationales contre la faim au Proche-Orient. L'Alliance jordanienne, première de la région, constituera un modèle qui aidera à lancer le processus dans d'autres pays, notamment en Égypte, au Liban, dans le territoire palestinien occupé, en République arabe syrienne et au Yémen. Des représentants d'alliances d'Afrique, du Brésil, des États-Unis et de la Turquie ont également, à cette occasion, fait part de leur expérience.

58. L'on trouvera de plus amples détails sur la coopération entre les institutions ayant leur siège à Rome dans le document intitulé « Collaboration entre les institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome » (WFP/EB.2/2007/12-C) soumis pour examen au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire d'octobre 2007.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

59. Le PAM est coparrain du programme ONUSIDA. En 2006, les institutions participantes ont collaboré à la réalisation de 29 projets dans 23 pays. Le principal domaine de coopération a certes été la lutte contre le VIH/sida, mais les institutions ont collaboré également dans les domaines du renforcement des capacités et de la conception des projets. Cette coopération est particulièrement étroite en Afrique australe. Le PAM a assumé le rôle d'institution chef de file pour l'appui aux personnes séropositives en matière de nutrition et de diététique, et il fournit des indications à ce sujet aux gouvernements nationaux et aux neuf autres coparrains du programme ONUSIDA.

60. Le PAM continue de travailler dans 21 des 25 pays où la prévalence du VIH/sida est la plus forte et mène des interventions contre le VIH et/ou la tuberculose dans 51 pays. Quelque 1,2 million de personnes reçoivent une aide alimentaire et nutritionnelle du PAM dans le cadre des programmes de soins et de traitement des séropositifs et des tuberculeux, dont 275 000 bénéficiaires dans le cadre des programmes de lutte contre la tuberculose, 192 000 dans le cadre des programmes de thérapie antirétrovirale, 98 000 par le biais des programmes de prévention de la transmission de la mère à l'enfant et 694 000 au titre des programmes communautaires et des programmes de soins à domicile.

61. Le PAM a réalisé 13 projets de recherche opérationnelle et projets pilotes sur l'appui alimentaire et nutritionnel aux séropositifs, dont 7 projets de recherche opérationnelle visant à étudier le rôle que l'alimentation peut jouer s'agissant d'encourager les patients à suivre scrupuleusement leur traitement et la contribution qu'elle peut apporter au succès. Par exemple, en partenariat avec des chercheurs et le Gouvernement national, le PAM a appuyé en Zambie une étude par sondage visant à déterminer dans quelle mesure la distribution de suppléments nutritionnels peut encourager les patients à suivre leur traitement et à améliorer les résultats cliniques. Le PAM a, conjointement avec ses partenaires, organisé et appuyé une évaluation de l'impact des interventions nutritionnelles dans le cadre d'une enveloppe de services de traitement antirétroviral au Bénin, au Burundi et au Mali. Un appui en matière de nutrition et la thérapie antirétrovirale ont également été

intégrés aux services fournis dans des situations d'urgence au Malawi et au Zimbabwe. En juillet 2007, le PAM et l'UNICEF ont organisé conjointement à Rome une consultation technique d'experts de deux jours consacrée à la sécurité alimentaire et à la nutrition des orphelins et des autres enfants vulnérables, à laquelle ont participé des représentants de 12 organismes opérant dans ce domaine. La consultation a débouché sur l'adoption par consensus d'une déclaration sur les principaux aspects de ce que l'on sait, sur les lacunes qui existent et sur les débats qui se poursuivent à propos de cette catégorie complexe de programmes ainsi que d'une recommandation tendant à ce qu'un groupe de travail sur la sécurité alimentaire et la nutrition des orphelins et des autres enfants vulnérables soit constitué sous l'égide du groupe de travail interorganisations sur les enfants et le VIH/sida afin d'approfondir l'examen des questions identifiées.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

62. En 2006, le PAM et le HCR ont continué d'unir leurs efforts pour porter secours à plus de 3 millions de réfugiés et de rapatriés. Les principaux domaines de collaboration ont été les secours alimentaires, les évaluations conjointes et les activités de réinstallation. Des missions conjointes d'évaluation des besoins alimentaires et autres des réfugiés font partie intégrante des opérations menées conjointement par ces deux organismes depuis 1994. En 2004, ces efforts communs ont été institutionnalisés et ont donné lieu à l'élaboration de lignes directrices communes d'évaluation des activités conjointes, par exemple celles qui sont menées lorsque surgissent de nouvelles crises ou surviennent de nouveaux afflux de réfugiés ou celles qui ont trait aux évaluations approfondies de l'autonomie des communautés, à la préparation des opérations de rapatriement et de réinsertion, au suivi et à l'alimentation scolaire.

63. Il a été élaboré d'un commun accord en 2007 un programme de travail annuel conjoint qui est appliqué dans chacun des pays intéressés et entrepris sept missions d'évaluation conjointes pour passer en revue et ajuster les programmes d'aide aux bénéficiaires : deux au Cameroun et une en Algérie, au Burundi, en République arabe syrienne, au Yémen et en Zambie.

64. Conformément au Mémorandum d'accord qu'ils ont conclu en 2002, le PAM et le HCR s'emploient à fournir ensemble une enveloppe complète de services aux réfugiés, aux personnes déplacées – lorsque le HCR a été chargé de ce mandat – et aux rapatriés, notamment sous forme de mesures de protection, de distribution de vivres, d'articles non alimentaires, et de services sanitaires et éducatifs. Des efforts conjoints de plaidoyer, comme au Kenya, ont donné d'excellents résultats et seront étendus à d'autres pays en 2008. Le PAM et le HCR collaborent également pour éliminer la faim chez les enfants et pour améliorer la situation nutritionnelle des réfugiés. Les deux institutions se sont entendues sur une stratégie visant à améliorer la distribution de micronutriments.

Organisation mondiale de la Santé

65. En 2006, le PAM et l'OMS ont collaboré dans 41 pays à la réalisation de 65 projets concernant principalement la santé publique, le VIH/sida et l'assistance technique. L'actuelle coopération avec l'OMS est axée sur l'élaboration de

stratégies d'appui à la nutrition visant à améliorer l'éducation, la santé et la nutrition. Les deux institutions étudient comment améliorer le lien entre les services fournis dans le contexte scolaire, surtout les programmes de déparasitage et l'alimentation scolaire. L'OMS et le PAM se sont officiellement engagés à collaborer à la réalisation d'activités concernant la nutrition et la lutte contre le VIH/sida pour faire en sorte que les programmes de traitement prévoient l'appui en matière de nutrition dont les patients ont besoin pour tirer le maximum de parti des médicaments qui leur sont dispensés. Des travaux préliminaires concernant l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité ont commencé avec l'OMS au début de 2007 et se sont peu à peu intensifiés depuis la nomination d'un fonctionnaire de l'OMS spécialement chargé de ce projet et le lancement du projet d'action groupée « Action sanitaire en temps de crise », qui a pour but d'analyser les vulnérabilités des populations et des risques auxquels celles-ci sont exposées lorsque survient un problème de santé publique majeur.

Banque mondiale

66. En 2006, le PAM et la Banque mondiale ont collaboré dans 15 pays à la réalisation de 20 projets concernant principalement la SMI et la nutrition, l'agriculture et l'environnement et la lutte contre le VIH/sida. Le détachement réciproque de fonctionnaires à Rome et à Washington a permis de resserrer sensiblement la coopération entre les deux institutions. L'une et l'autre ont aidé à mettre au point l'indice qui sera utilisé dans le cadre du premier projet pilote d'assurance humanitaire jamais réalisé dans le monde, qui a pour but de mettre l'Éthiopie à l'abri de l'impact potentiel d'une sécheresse catastrophique. Les deux institutions ont manifesté l'intention de resserrer considérablement leur coopération dans les pays sortant d'un conflit ou d'une crise, l'une et l'autre s'efforçant d'élaborer une approche qui conjugue les objectifs d'un système alimentaire plus efficace et ceux d'une stratégie viable d'assistance sociale. La Banque mondiale a aidé le PAM à élaborer sa stratégie en matière de filets de protection sociale.

Partenariats concernant la sécurité alimentaire et des questions liées aux marchés

67. En 2007, la collaboration avec des experts de la Banque mondiale a été resserrée. Il a notamment été organisé des analyses et des discussions opérationnelles en vue d'améliorer les capacités des bureaux de pays en Éthiopie et au Niger. Des études de marché et des études de modélisation ont été réalisées en Zambie, en collaboration avec la Michigan State University, en vue de déterminer les ajustements à apporter aux programmes du PAM et de formuler des recommandations de caractère général à l'intention des gouvernements. Une réunion technique sur la sécurité alimentaire et les marchés a été organisée en Italie avec la participation de divers partenaires, dont la Banque mondiale. La collaboration entre les deux institutions se poursuit pour affiner les outils d'études de marché, avec la participation d'autres partenaires.

Partenariat sur le développement des marchés des céréales en Afrique

68. Le PAM a entrepris d'élaborer un projet visant à mettre à l'essai des modalités novatrices d'achat de produits alimentaires aux petits agriculteurs et de contribuer

au développement des marchés agricoles en Afrique. L'on s'attachera, dans 10 pays d'Afrique au maximum, à identifier les pratiques optimales qui pourraient être intégrées aux méthodes d'achat du PAM et, surtout, adoptées et appliquées à plus grande échelle par les gouvernements nationaux et par les autres institutions qui opèrent dans le secteur agricole. Le PAM s'emploie actuellement à mobiliser un appui de la Fondation Bill et Melinda Gates pour la réalisation de ce projet.

Autres collaborations interorganisations

69. La Bibliothèque du PAM s'emploie à faciliter la coopération interorganisations par le biais de projets concertés menés avec ses homologues du système des Nations Unies, notamment dans le cadre du Consortium pour les acquisitions d'informations électroniques du système des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies considère cette collaboration comme un bon exemple de collaboration interorganisations réussie qui a permis à l'ensemble du système de réaliser des économies substantielles. Le Consortium, dont les dépenses annuelles totales dépassent à peine 1 million de dollars, met à la disposition des organismes du système des moyens d'information qui coûteraient plusieurs millions de dollars s'ils étaient achetés séparément.

Collaboration avec les organisations non gouvernementales

70. En 2006, plus de 3 200 ONG – chiffre record – ont été associées par le PAM à la réalisation de 176 projets dans 69 pays. Leur nombre, à savoir 3 017 ONG locales et 238 ONG internationales, reflète par rapport à 2005 une augmentation de 43 % qui est imputable en partie à l'élargissement des activités du PAM et en partie aussi à un meilleur système de rapports. Les ONG associées ont distribué pour le compte du PAM quelque 2 millions de tonnes de produits alimentaires, soit 43 % du total de son aide alimentaire.

71. La première réunion concernant le Dispositif mondial d'aide alimentaire a eu lieu à Genève en juillet 2007 avec des représentants de 40 ONG, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales. Ce dispositif a pour but d'améliorer les interventions humanitaires en renforçant les partenariats au plan mondial et au niveau du terrain. Tous les participants à la réunion de juillet, y compris le PAM, ont souscrit aux Principes de partenariat – égalité, transparence, approche orientée vers les résultats, responsabilité et complémentarité – devant constituer la base du renforcement de leur association au cours des années à venir.

72. Comme suite à une proposition formulée par plusieurs ONG, le PAM et les hauts dirigeants du mouvement des ONG ont procédé à un échange de vues sur le prochain Plan stratégique du PAM (2008-2011) lors d'une consultation tenue avec la Directrice exécutive au siège du PAM, en novembre. Cette réunion a précédé la consultation annuelle de 2007 du PAM avec les ONG associées sur le resserrement de leur collaboration concernant la planification prévisionnelle et la préparation des interventions en cas d'urgence, les programmes de SMI, les évaluations, la politique de promotion de la parité hommes-femmes et d'autres questions opérationnelles.

Chapitre 5
Autres questions découlant de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement

Transition des secours vers le développement

73. En 2007, le PAM a participé aux instances interorganisations qui s'occupent de la transition, et en particulier au Groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré et au Groupe de travail conjoint GNUD/Bureau pour la coordination des affaires humanitaires sur les problèmes de transition. Le PAM a contribué aux principaux travaux de ces groupes : la Note de stratégie sur la transition des secours vers le développement et la « trousse à outils pour la transition ». Le PAM a également, par sa contribution, stimulé les discussions stratégiques en cours concernant l'orientation, le fonctionnement et l'impact des deux groupes de travail. Le PAM a pris part à l'élaboration des instructions pour les missions intégrées, de la Doctrine Capstone et d'une note établie en partenariat entre le GNUD et la Banque mondiale contenant les instructions à suivre pour promouvoir la transition des secours vers le développement. En outre, le PAM a continué d'appuyer les activités de planification et de formulation des programmes en vue de faciliter la transition, le relèvement et le retrait au niveau des bureaux de pays, et a élaboré les instructions à suivre en matière de ciblage en période de crise. Le PAM a également entrepris un examen informel de l'expérience tirée des efforts déployés récemment pour faciliter la transition afin d'actualiser la stratégie du PAM en la matière et notamment de déterminer comment le PAM peut contribuer à la réalisation des priorités nationales et, d'une manière plus générale, à l'appui fourni par le système des Nations Unies pour faciliter la transition des secours vers le développement.

Renforcement des capacités[1]

74. Le document directif concernant le renforcement des capacités publié en octobre 2006 par le Groupe de travail du GNUD sur le développement des capacités, de même que les recommandations découlant de l'examen triennal d'ensemble de 2007 des activités opérationnelles de développement, mettent l'accent sur le fait que le développement des capacités est l'un des objectifs principaux des activités du système des Nations Unies. Conformément à cet engagement global et comme suite aux travaux menés par le GNUD, le PAM a élaboré un cadre opérationnel évolutif sur le développement des capacités qui a été partagé avec la FAO, le FIDA et le PNUD. Le PAM participe actuellement à l'effort collectif mené sous l'égide du GNUD pour élaborer des outils et des méthodes d'évaluation des capacités nationales.

---

[1] Alors que l'expression la plus généralement utilisée est « renforcement des capacités », l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont commencé à adopter l'expression « développement des capacités ». Le PAM a utilisé ces deux expressions de manière interchangeable, qui désignent « le processus social d'apprentissage individuel et institutionnel qui met un pays ou une région mieux à même de combattre et de réduire la faim ».

75. Renforcer les capacités des pays d'assurer durablement la sécurité alimentaire représente un défi majeur qui exige des ressources humaines et financières considérables, le but étant de promouvoir l'élaboration d'un cadre de politiques générales propices en mettant en place les arrangements institutionnels appropriés et en renforçant les capacités individuelles. Le PAM joue un rôle actif dans ce domaine par le biais de partenariats et d'initiatives comme la Consultation sur la sécurité alimentaire dans la corne de l'Afrique. L'appui que la FAO et le PAM ont apporté conjointement au Gouvernement libérien pour l'aider à élaborer une stratégie en matière de sécurité alimentaire et de nutrition constituera l'une des bases de la préparation de la stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté.

76. Le PAM gère trois projets régionaux de développement des capacités : un en Afrique australe et deux en Amérique latine. En Afrique australe, le PAM, en association avec la Division de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles de la Communauté de développement de l'Afrique australe et la FAO, s'attache à faciliter et à appuyer les activités d'un réseau de comités régionaux et nationaux d'évaluation de la vulnérabilité. Les informations rassemblées au plan national par l'entremise de ce réseau sont regroupées et communiquées aux différents pays pour les aider à consolider leur capacité collective de préparation et d'atténuation des effets des catastrophes. En Amérique latine, en collaboration avec une large gamme de parties prenantes, le PAM s'attache à encourager les gouvernements nationaux à s'impliquer davantage dans la lutte contre la malnutrition chronique et à investir plus dans les programmes sociaux.

Problématique hommes-femmes

77. En 2007, les efforts menés par le PAM pour intégrer la problématique hommes-femmes à ses politiques et à ses programmes se sont traduits essentiellement par : 1) la révision de son *Emergency Food Security and Assessment Handbook*; 2) un examen interne de l'intégration de la problématique hommes-femmes aux politiques du PAM; 3) l'élaboration de lignes directrices mettant en relief les mesures adoptées et les améliorations à introduire, telles qu'identifiées et discutées avec les parties prenantes intéressées, dans le cadre des mesures du suivi; 4) le resserrement de la collaboration entre le service chargé de la problématique hommes-femmes et la Division des ressources humaines en vue de faciliter la mise en œuvre du huitième engagement renforcé du PAM en faveur des femmes relatif à l'égalité entre hommes et femmes en matière de personnel; 5) l'intégration de la problématique hommes-femmes à la version révisée des Directives du Comité permanent interorganisations relatives à la planification de mesures d'urgence, qui en est encore à un stade préliminaire; et 6) la préparation de l'élaboration d'une nouvelle politique concernant la problématique hommes-femmes.

78. S'agissant de la violence à l'égard des femmes, le PAM réaffirme sa volonté de faire le nécessaire pour prévenir et réprimer les cas d'exploitation et d'abus de la part des membres de son personnel et de celui de ses partenaires coopérants, conformément au bulletin du Secrétaire général relatif aux « mesures spéciales de protection contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels ».

79. Conformément aux normes élaborées par l'Organisation des Nations Unies pour prévenir les exploitations et les abus sexuels, une clause faisant expressément référence aux principes fondamentaux élaborés par le Groupe de travail du Comité

permanent interorganisations en vue d'assurer la protection contre l'exploitation et les abus sexuels en périodes de crise humanitaire a été incorporée à tous les contrats d'emploi du PAM, aux normes de comportement que doivent respecter le personnel et aux accords conclus au niveau du terrain avec les organisations associées. Une clause spécifique concernant la protection des populations vulnérables, y compris contre l'exploitation et les abus sexuels, a récemment été ajoutée aux demandes de devis et aux contrats passés avec des entreprises de transport [mémorandum I 22/06 de la Division du transport et des achats (ODT)].

80. En outre, il a été publié trois circulaires du Directeur exécutif (ED2003/005, ED2004/001 et ED2005/004, en 2003, 2004 et 2005 respectivement) pour assurer une application cohérente des dispositions du bulletin du Secrétaire général. Il a été mis en place des mécanismes appropriés pour le dépôt de plaintes et l'ouverture d'enquêtes concernant les cas d'exploitation et d'abus sexuels, et il a notamment été désigné un réseau de responsables de cette question dans les bureaux extérieurs et les bureaux auxiliaires. Un groupe de travail interne sur l'exploitation et les abus sexuels a été constitué au sein du PAM.

81. En décembre 2006, le PAM a participé à la Conférence de haut niveau sur l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels par des membres du personnel du système des Nations Unies et des ONG et a été l'un des signataires de la Déclaration d'engagements adoptée à l'issue de la Conférence.

82. Dans son document intitulé « Politique concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007) – Engagements renforcés en faveur des femmes pour assurer la sécurité alimentaire », le PAM prévoit des mesures visant à réprimer les violations des normes applicables et les abus – y compris l'exploitation et les abus sexuels – dans le contexte des distributions de vivres. Par exemple, le quatrième engagement se réfère expressément à la nécessité d'associer les femmes aux décisions concernant les méthodes à suivre et les lieux à retenir pour que l'aide alimentaire puisse être distribuée de façon sûre et stipule que des mécanismes appropriés doivent être établis pour faire en sorte que les cas d'abus ou de tentatives d'abus liés à l'aide alimentaire soient dûment signalés. La nouvelle politique en cours d'élaboration concernant la problématique hommes-femmes traitera comme il convient de l'exploitation et des abus sexuels et des questions connexes.

83. Le PAM est membre du Groupe de travail ONU/ONG sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels du Comité exécutif pour les affaires humanitaires/Comité exécutif sur la paix et la sécurité. Il a contribué aux réalisations du Groupe de travail, parmi lesquelles il y a lieu de citer notamment la convocation de la Conférence de haut niveau sur l'élimination de l'exploitation et de l'abus sexuels par des membres du personnel du système des Nations Unies et des ONG, l'élaboration d'une stratégie d'aide aux victimes et la production d'une vidéo de sensibilisation.

84. Il a été réalisé en 2006 des études sur le terrain en Colombie, au Libéria, en Ouganda et en République démocratique du Congo au sujet de la protection des civils, y compris la violence à l'égard des femmes. Sur la base des conclusions de ces études, le PAM a entrepris d'élaborer un manuel de formation à la protection qui comportera un chapitre consacré à la déontologie et aux normes de comportement et qui traitera notamment des efforts de sensibilisation à mener pour prévenir et sanctionner l'exploitation et les abus sexuels.

Évaluation

85. Indépendamment de son programme d'évaluations internes, les travaux d'évaluation menés par le PAM en 2007 ont été marqués notamment par l'examen intérimaire du CERF, achevé en septembre 2007. Le PAM a été membre du Groupe consultatif d'examen. Une évaluation plus approfondie de l'impact du nouveau CERF, qui doit s'étendre sur deux ans, a maintenant commencé.

86. Le PAM a participé au groupe interorganisations chargé de piloter la première phase de l'évaluation externe du système d'action groupée du Comité permanent interorganisations. À ce stade, le PAM a contribué à l'élaboration du mandat de l'évaluation et à la sélection des consultants et a formulé des observations au sujet du rapport initial.

87. Dans le cas des évaluations interorganisations en temps réel des interventions mises sur pied pour faire face aux effets des inondations et du cyclone au Mozambique et des inondations au Pakistan, le PAM a été membre du Comité directeur et a formulé des observations concernant le projet de mandat de l'évaluation, la sélection des consultants, les rapports finals, etc. Le PAM a également participé à l'élaboration d'une méthode d'évaluation interorganisations en temps réel, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies; au Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire; et à l'équipe du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation chargé de gérer l'évaluation des projets pilotes entrepris dans le cadre de la stratégie « Unis dans l'action ».

Changements climatiques

88. La question des changements climatiques est apparue en 2007 comme un domaine de plus en plus important pour la coopération au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies. Le PAM a joué un rôle actif dans les discussions interorganisations et intergouvernementales concernant le climat, notamment en participant à la rédaction des déclarations et politiques à ce sujet du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et en participant à la réunion de haut niveau sur les changements climatiques organisée par le Secrétaire général à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2007.

89. Le PAM a insisté sur le fait qu'il se trouve aux premières lignes de l'intervention mise sur pied au plan mondial pour atténuer les effets des changements climatiques et considère qu'il peut jouer un rôle plus important en aidant les pays et les communautés vulnérables à renforcer leurs capacités de résister et de s'adapter aux changements climatiques, en association avec ses autres partenaires, dans le cadre d'une stratégie faisant intervenir l'ensemble du système des Nations Unies. Il s'est également efforcé de mettre en relief ses capacités conjuguées d'analyse et d'exécution. Le PAM peut en effet faire l'apport d'une large gamme de compétences à l'action visant à atténuer les effets des changements climatiques dans des domaines comme la planification prévisionnelle et la préparation des interventions en cas d'urgence, notamment au moyen de systèmes perfectionnés d'alerte rapide, l'analyse et le suivi de la vulnérabilité et l'atténuation des effets des catastrophes, notamment en fournissant une aide alimentaire pour protéger les moyens de subsistance et accroître les capacités des communautés de

résister aux chocs. La vaste expérience que le PAM a acquise dans le cadre de ses opérations de protection de l'environnement et de renforcement des capacités de résistance aux chocs au niveau des communautés par ses activités concernant la préservation des sols, la conservation des ressources hydrauliques et le reboisement a été mise en relief dans l'inventaire qui a été fait sous la direction du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination des moyens dont dispose le système des Nations Unies pour aider à atténuer les effets des changements climatiques.

Chapitre 6
Activités des Conseils d'administration

Participation à la réunion conjointe de 2007 des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

90. Le PAM a participé à la réunion conjointe des Conseils d'administration qui s'est tenue à New York en janvier 2007 sous la coordination du PNUD. Il a coordonné la discussion concernant l'OMD 1 et plus particulièrement les approches intégrées d'atténuation de la pauvreté, sous la conduite du Président du Conseil d'administration du PAM.

91. Dans leur document conjoint, les institutions participant à la réunion conjointe ont identifié les quatre principes qui devaient guider les efforts visant à resserrer l'intégration de leurs activités : 1) vision commune des objectifs, stratégies et moyens d'action; 2) mise en commun des ressources et des capacités pour la conception et l'exécution des programmes; 3) intégration aux priorités nationales et appui à la réalisation des objectifs nationaux; et 4) procédures rigoureuses de suivi et d'évaluation des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs fixés, ces procédures devant être assorties de jalons intermédiaires clairement définis. Des engagements ont déjà été pris et des investissements effectués sur la base desdits principes. Le PNUD/FNUAP, l'UNICEF et le PAM continueront, pour veiller à ce que des approches intégrées soient systématiquement incorporées à la programmation, de s'employer à surmonter les obstacles rencontrés sur les plans politique, conceptuel et opérationnel et sur le plan des capacités.

92. Le PAM a invité le Ministre du plan et des affaires économiques du Libéria à exposer lors de la réunion l'expérience acquise sur le terrain en matière d'application d'approches intégrées de la réduction de la pauvreté ainsi que les vues de son gouvernement touchant, dans ce contexte, la coordination des activités du système des Nations Unies. Cet exposé a contribué à assurer une certaine continuité avec la visite que les participants à la réunion conjointe ont faite ensuite au Libéria en février/mars. Le Ministre a souligné l'importance que revêtait une appropriation nationale des stratégies pour la réduction de la pauvreté et des processus de développement. Il a encouragé les institutions participant à la réunion conjointe à renforcer leurs activités au Libéria en vue d'améliorer la coordination, le partage de l'information, la responsabilisation mutuelle et le partenariat.

93. La discussion qui a suivi a débouché sur les conclusions ci-après :

– Toutes les parties intéressées doivent redoubler d'efforts si l'on veut que les cibles de l'OMD 1 soient atteintes; il importera au plus haut point, à cet égard, de s'attacher à intégrer les stratégies, les plans et les investissements;

– Les gouvernements sont les principaux acteurs dans la lutte contre la pauvreté et la faim, mais ils ont besoin du concours de partenaires, comme les organismes des Nations Unies;

– Les efforts entrepris pour mieux intégrer les interventions des organismes des Nations Unies devraient être concentrés au niveau des pays et être orientés vers des résultats;

– Le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies offre des possibilités considérables d'intégrer et de concentrer les interventions des organismes du système;

– Les institutions participant à la réunion conjointe devraient se montrer mieux conscientes de leurs responsabilités s'agissant de promouvoir l'intégration et les activités conjointes, surtout au niveau des pays.

Participation aux visites conjointes sur le terrain des membres des Conseils d'administration

94. Les membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM ont fait une visite au Libéria du 25 février au 5 mars 2007. Cette visite, coordonnée par l'UNICEF, avait pour but de permettre aux membres des Conseils d'apprendre comment les institutions multilatérales pouvaient s'attacher à maximiser les effets de synergie au niveau national pour aider le Gouvernement à atteindre ses objectifs. Comme le Libéria est un État fragile qui, après une longue période de guerre, traverse une période de transition des secours d'urgence vers le développement et comme il dépend de l'appui des donateurs pour pouvoir assurer des services sociaux de base et reconstruire l'économie, la mission a fait porter tout particulièrement son attention sur la coordination de l'action des donateurs multilatéraux et bilatéraux. La mission a pris note des besoins ainsi que des difficultés rencontrées et des réalisations obtenues par le Gouvernement, le peuple libérien et les organismes des Nations Unies dans les efforts déployés pour promouvoir la paix et la sécurité, l'égalité entre hommes et femmes, l'éducation, la santé, le renforcement des capacités, le développement de l'infrastructure et la réforme de la gouvernance.

Tableau 1

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session qui mentionnent le PAM en tant qu'organisme responsable du suivi

Numéro de la résolution	*État d'avancement*	*Titre*	*Mesures prises par le PAM*
61/131 (A/61/L.42 et Add.1)	En cours d'application	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement	Voir WFP/EB.1/2007/5-B : « Mise à jour sur les interventions du PAM en matière de préparation aux catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets » Voir WFP/EB.A/2007/4 + Corr.1 et 3 : « Rapport annuel sur les résultats de 2006 »
61/133 (A/61/L.45 et Add.1)	En cours d'application	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies	Voir WFP/EB.1/2005/10 : « Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies » Voir WFP/EB.A/2005/12-D : « Note d'information sur la mise en œuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité » Voir aussi A/61/463 : « Rapport du Secrétaire général : sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies »
61/139 (A/61/436)	En cours d'application	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique	En 2006, le PAM a fourni une aide à 1,8 million de réfugiés, 1 million de rapatriés et 4,6 millions de personnes déplacées en Afrique. Parmi ces bénéficiaires, les femmes et les filles représentaient 51 % de l'ensemble des réfugiés, 58 % de l'ensemble des personnes déplacées et 54 % de tous les rapatriés. Voir la brochure du PAM disponible en anglais sous le titre « WFP in Africa: 2006 Facts, Figures and Partners » : en cliquant sur le lien suivant http://www.wfp.org/policies/Introduction/other/Documents/pdf/WFP_in_Africa_Briefing_2006.pdf
61/198 (A/61/422/Add.3)	En cours d'application	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	Voir WFP/EB.1/2007/5-B : « Mise à jour sur les interventions du PAM en matière de préparation aux catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets »
61/218 (A/61/429/Add.1 et Corr.1)	En cours d'application	Assistance pour le relèvement et la reconstruction du Libéria	Le PAM communique des informations concernant les résultats qu'il a obtenus, par l'entremise du coordonnateur résident, en vue de l'établissement du rapport du Secrétaire général.

Tableau 2
Points saillants soulevés à la cent trente-deuxième session du Conseil de la FAO (Rome, 18-22 juin 2007)

Paragraphes extraits du document CL 132/REP « Rapport de la cent trente-deuxième session du Conseil de la FAO (Rome, 18-22 juin 2007) »	*Mesures prises par le PAM*
47. […] Certains Membres ont encouragé le PAM à renforcer ses partenariats de développement avec les gouvernements et les ONG, et ont encouragé les donateurs à verser des contributions au PAM.	Les mesures de suivi prises par le PAM pour renforcer ses partenariats de développement sont décrites au chapitre 2 (Financement et ressources) et au chapitre 4 (sous le titre Collaboration avec les organisations non gouvernementales) du rapport. WFP/EB.2/2007/4-A : « Note conceptuelle sur le Plan stratégique du PAM »
48. […] De nombreux Membres se sont montrés favorables à une coopération entre les organisations dont le siège est à Rome ayant pour but d'accroître la cohérence et de réduire les coûts, et de mettre en œuvre l'action sur deux fronts. L'importance du renforcement des efforts de collaboration entre le PAM et la FAO a été soulignée également, surtout en ce qui concerne l'agriculture en Afrique.	WFP/EB.2/2007/12-C : « Collaboration entre les organisations des Nations Unies ayant leur siège à Rome »

Liste des sigles utilisés dans le présent document

BIT	Bureau international du Travail
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CERF	Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FICR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMD	objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SMI	santé maternelle et infantile
SRP	Stratégie pour la réduction de la pauvreté
TIC	technologies de l'information et des communications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

UNJLC	Centre logistique commun des Nations Unies
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
VIH/sida	virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
VNU	Volontaires des Nations Unies
VPE	Vivres au profit de l'éducation